



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Protection contre les avalanches, étape 1B – filets de protection contre les avalanches, parc national des Glaciers Avalanche Mitigation Phase 1B, Snow Nets, Glacier National Park		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-15-5275/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 003	Date: January 12, 2016 Date : 12 janvier 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-15-00713474		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: January 26, 2016	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 26 janvier 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



La présente modification a été créée pour clarifier, faire des changements à la demande et pour répondre à une question soumise en réponse à l'appel d'offre 5P420-15-5275/A :

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q3. Comment l'appel d'offres est-il évalué? L'évaluation se fonde-t-elle uniquement sur le prix (en supposant que les spécifications minimales sont respectées), ou tient-elle compte de l'expérience ou des méthodes employées?

R3. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution du contrat.

Q4. Les directives suisses pour les structures de défense dans les zones de départ d'avalanche et les documents pertinents de la Société suisse des ingénieurs et des architectes remplacent-ils le Code national du bâtiment du Canada et le Code du bâtiment de la Colombie-Britannique?

R4. Non, on traite de ce point plus bas.

Q5. Existe-t-il une zone d'étape désignée pour les opérations d'hélicoptère? Dans l'affirmative, quel est l'emplacement proposé?

R5. Oui, le terrain de camping Fidelity, situé à 100 m de la Transcanadienne au km 40. Le terrain de camping sera fermé au public. En vertu de la section 01 11 00, article 1.12, on rappelle à l'entrepreneur que d'autres entités peuvent utiliser cette zone au même moment et que, par conséquent, on s'attend à ce qu'il coopère et coordonne ses travaux avec celles-ci. L'Agence Parcs Canada n'acceptera pas de réclamations pour retards attribuables à la coordination des travaux. Veuillez consulter la section 01 11 00, article 1.6, pour obtenir des renseignements au sujet des stations.

Q6. Sera-t-il possible d'entreposer un ou plusieurs hélicoptères, du carburant ainsi que du matériel et des fournitures de soutien dans une zone d'étape désignée au col Rogers ou près de cet endroit?

R6. Il sera possible d'entreposer du carburant ainsi que du matériel et des fournitures de soutien au terrain de camping Fidelity, pourvu qu'ils le soient conformément à la section 01 35 43. Il ne sera pas possible d'entreposer un ou plusieurs hélicoptères à ce terrain de camping.

Q7. Existe-t-il une aire de dépôt proposée pour la réception et l'entreposage du matériel? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de cette aire et où est-elle située?

R7. Oui, un espace d'environ 50 m de longueur par 30 m de largeur sera disponible au terrain de camping Fidelity.

Q8. Sera-t-il permis d'installer des structures temporaires dans le parc pendant la phase de construction, tels que des abris d'urgence et des plates-formes d'hélicoptères?

R8. Veuillez consulter la section 01 14 00, article 1.5.3, pour obtenir des renseignements au sujet des structures temporaires. Les abris d'urgence et les plates-formes d'hélicoptères ne seront pas autorisés.

Q9. Les documents du contrat précisent que le matériel doit être livré avant le 18 mars. La plupart des fournisseurs se situent en Europe, dont proviennent de nombreux composants nécessaires. Il faut au moins deux mois pour faire livrer un conteneur à partir de cet endroit, ce qui signifie que l'expédition de ce conteneur doit être faite avant la fin janvier. Il faudra du temps uniquement pour fabriquer, galvaniser et emballer le matériel, en plus du délai d'expédition. Cet échéancier est-il flexible? Des primes de paiement sont-elles accordées si la date est respectée, ou des pénalités sont-elles imposées si elle ne l'est pas?

R9. La date d'achèvement partiel sera modifiée. Voir plus bas pour obtenir plus de détails.

Aucune prime de paiement n'est accordée. L'entrepreneur doit respecter les dates de livraison pour se conformer aux modalités du contrat.



Q10. L'aménagement de pistes d'accès et de sortie en cas d'urgence sera-t-il permis dans le parc pendant la phase de construction?

R10. Veuillez consulter la section 01 35 43 et la section 33 42 36, article 2.2.6.

Q11. D'après les renseignements fournis dans la modification 001, datée du 23 décembre 2015, la longueur et le type des filets de protection contre les avalanches ont été fournis, mais pas le nouveau schéma. Le problème est le suivant : les lignes de clôture sur l'ancien schéma ne correspondent pas au nouveau nombre de lignes requis. De nouveaux schémas seront-ils fournis?

R11. Oui, voir plus bas pour obtenir de plus amples renseignements.

Q12. Longueurs des lignes de clôture. Les fournisseurs de barrières à neige mesurent leurs produits de différentes manières. Habituellement, les filets sont fournis en longueurs de 3,5 m. Il faut fournir aux clients un produit adéquat dont la longueur excède celle qu'ils désirent afin qu'ils n'en manquent pas. Par exemple, si vous avez besoin d'une clôture d'une longueur de 26 m, nous pourrions vous fournir une clôture d'une longueur de 24,5 m ou de 28 m, d'une extrémité à l'autre. La longueur requise doit-elle être calculée d'une extrémité à l'autre ou du poteau extérieur à l'autre?

R12. L'entrepreneur doit déterminer la longueur des lignes de filet afin d'atténuer les risques d'avalanches de manière adéquate dans les zones indiquées sur les schémas fournis. Les longueurs de lignes fournies sont les longueurs minimales recommandées. Les longueurs exactes des lignes de filet devront être déterminées par l'entrepreneur et soumises au représentant ministériel conformément à la section 01 33 00.

A. MODIFICATIONS AUX SPÉCIFICATIONS :

Supprimer la section 01 11 00, article 1.9.3.1

.3 The Contractor shall prepare a meaningful bar chart or network diagram showing the proposed schedules of major work that shall be submitted to the Departmental Representative one (1) week prior to commencement of any work.

.1 Interim Completion (Design, Supply and Storage) by March 18, 2016;

Insérer la section 01 11 00, article 1.9.3.1

.3 The Contractor shall prepare a meaningful bar chart or network diagram showing the proposed schedules of major work that shall be submitted to the Departmental Representative one (1) week prior to commencement of any work.

.1 Interim Completion (Design) by March 24, 2016;

Supprimer la section 33 42 36, article 1.7.2

.2 The support nets shall be designed and constructed according to the Swiss Directives for Defense Structures in Avalanche Starting Zones (Margreth, 2007), excluding Section 8. This document is available for free download in English at the following web address:



<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00041/index.html?lang=en>

The Swiss Directives are complementary to the relevant SIA (Swiss Society of Engineers and Architects) standards which are available for purchase in English at the following web addresses:

SIA 261: <http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/sia%20261/e/D/Product>

SIA 262: <http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/sia%20262/e/D/Product>

SIA 263: <http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/sia%20263/e/D/Product>

SIA 265: <http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/sia%20265/e/D/Product>

SIA 267: <http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/sia%20267/e/D/Product>

Note: The webpages are only available in German or French, the Contractor can use a translator tool such as Google Chrome to translate the page to English. First you will need to register for a user account. Once you've registered and logged on, click on the above links. There is a dropdown menu displaying the price (243.00 CHF) with an option for paper copy or download. Select download and click the shopping cart icon immediately to the right. Repeat this process for each link. When you have added all the desired standards to your shopping cart, click the 'go to my shopping cart' link on the bottom left of your screen. Tick the box that reads 'I accept the General Conditions' and click 'Send order'. You will not be charged. An invoice will be mailed to you. Now click the 'downloads' link in the top right corner of your screen and download SIA Reader. Once downloaded, follow the prompts and synchronize purchased documents.

Insérer la section 33 42 36, article 1.7.2

- .2 The support nets shall be designed and constructed according to the Swiss Directives for Defense Structures in Avalanche Starting Zones (Margreth, 2007), excluding Section 8. This document is available for free download in English at the following web address:

<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00041/index.html?lang=en>

However, all materials and components must be designed, constructed and installed in accordance with the National Building Code of Canada and the BC Building Code.

B. MODIFICATIONS À L'INVITATION À SOUMISSIIONNER :

1. À la page 9 de 16, Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) :

SUPPRIMER: En entier

REEMPLACER AVEC: (voir le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) révisé en pièce jointe. Des modifications sont apportées à la section SA06 Durée des travaux de construction.)

C. MODIFICATIONS AUX CARTES :

Supprimer la carte détaillée 003-GNP_Cougar Corner (schéma daté du 21 septembre 2015).

Insérer la version révisée 02 de la carte détaillée 003-GNP_Cougar Corner (schéma daté du 21 octobre 2015).

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Protection contre les avalanches, étape 1B – filets de protection contre les avalanches, parc national des Glaciers

N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-15-5275/A

L'Agence Parcs Canada a besoin d'un entrepreneur qui fournira et installera des filets de protection contre les avalanches dans le parc national des Glaciers.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Email : _____

NEA : _____

SA03 OFFRE

1) Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et d'achever les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de

_____ \$ (TPS/TVH en sus), qui comprend
(exprimée en chiffres seulement)

- a) le montant forfaitaire de _____ \$ pour la partie des travaux auxquels s'applique une entente de prix forfaitaires (montant reporté de l'Annexe A – Tableau des prix forfaitaires); et
- b) le montant estimatif total de _____ \$ pour la partie des travaux auxquels s'applique une entente de prix unitaires (montant reporté de l'Annexe A – Tableau des prix unitaires).

Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.

Toute erreur dans l'addition des montants des sous-alinéas 1)(a) et 1)(b) de la SA03 sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant de soumission total.

Les soumissionnaires sont rappelés qu'il est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tout le travail tel que décrit dans les plans et devis.



SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **30 septembre 2016**. L'achèvement de la conception intermédiaire (Conception, Fourniture et l'entreposage) est requis au plus tard le 24 mars 2016.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

Signature

Date